

REGLEMENT DU TREMPLIN 2018

L'Association 606 R&B organise un **Tremplin Blues, Rock et Musiques Actuelles** réservé aux **jeunes élèves** des écoles de musiques actuelles, MJC, chanteurs, musiciens solo ou en formation, **de Blues et musiques apparentées** : Blues **Chicago, Blues rock, Blues funky, Blues Jazzy, Blues country, Blues soul, Blues Grass** , Blues/ Rock électrique, Blues/Rock acoustique en anglais ou en français.

Article 1 - La date a été fixée au samedi 2 juin 2018, de 14 h à 17 h salle La Grange à Gron

Ce tremplin Blues a pour but

- la découverte ou la mise en lumière des jeunes talents locaux,
- d'offrir la possibilité de se produire sur scène

Article 2 -Prix : Les groupes gagnants seront récompensés par l'offre de se produire en 2018 lors d'un concert organisé par l'association ou par des places pour les concerts au Théâtre de SENS.

Article 3 - L'inscription est gratuite. Les groupes devront faire parvenir leur inscription au plus tard avant le **25 mai 2018** accompagné du bulletin de participation complété

Article 4 - Composition des groupes : 2 des membres du groupe doivent avoir moins de 18 ans.

Article 5 - L'ordre de passage sera effectué par tirage au sort. **Le temps de passage** de chaque groupe est fixé à 20 minutes (installation comprise). Le tremplin débutera à 14 h précises. Prévoir d'arriver ½ h avant. Chaque groupe aura 5 mn pour se préparer.

Article 6 – Il y aura plusieurs classements selon les groupes inscrits : Blues chanté / Blues instrumental/ Coup de cœur 606/- de 16 ans/+ de 16 ans/ solo.. etc. Les groupes inscrits seront informés des différents prix après le 25 mai 2018 date de clôture des inscriptions.

Article 7 - Les groupes joueront 3 morceaux. Un morceau doit être un morceau de Blues ou de Rock. Les morceaux chantés peuvent être en français ou en anglais.

Article 8 - Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments .(à l'exception de la batterie et du piano). Le batteur devra apporter ses cymbales.

Article 10- Le jury sera constitué de 5 membres de l'association et de musiciens

Article 11- la grille de notation est donnée ci dessous. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

Article 12- les groupes s'engagent à rester pour jouer s'ils gagnent à la fin du tremplin vers 17h/17h30

Article 13- le nombre de groupes sera limité à 8

Critères	Qualité du répertoire (0 à 10)	Cohésion d'ensemble du groupe (0 à 10)	Qualité des vocaux (0 à 10)	Qualité des solistes (0 à 10)	Qualité de la rythmique (0 à 10)	Appréciation personnelle (0 à 10)	TOTAL SUR 60
Nom des groupes							